
Norme internationale



7275

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Présentation des titres de collection

Documentation — Presentation of title information of series

Première édition — 1985-12-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7275:1985](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/166a6274-4c9b-478a-bf2a-6ef5f9a28b27/iso-7275-1985>

CDU 655.535.2 : 05

Réf. n° : ISO 7275-1985 (F)

Descripteurs : documentation, publication en série, titre, présentation.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7275 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

[ISO 7275:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/166a6274-4c9b-478a-bf2a-6cf59a28b274/iso-7275-1985)

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Documentation — Présentation des titres de collection

0 Introduction

Les collections posent souvent beaucoup de problèmes au documentaliste ou au bibliothécaire. Les règles pour la description bibliographique des collections se compliquent donc parallèlement.

Cette complexité est difficile à éviter pour les règles de catalogue où les relations entre les principales collections et les sous-collections doivent être précisées, ainsi qu'entre les titres parallèles en différentes langues et entre les collections décrites et d'autres collections les précédant ou leur succédant.

Les problèmes des personnes confrontées directement à la description des collections se reflètent dans les principes directeurs qu'ils élaborent pour servir d'outil à ceux qui produisent actuellement les collections. Malheureusement le texte qui en résulte devient toujours complexe et encombré de termes bibliographiques, que les rédacteurs et les éditeurs comprennent difficilement.

Le but de la présente Norme internationale est une tentative délibérée d'éliminer les parties qui, bien qu'importantes pour les bibliographes, n'ont pas besoin d'être prises en considération par le rédacteur et l'éditeur. Elle essaie de donner des principes directeurs simples qui, s'ils sont appliqués, aboutiront à des pages de titre fonctionnelles à la fois comme source primaire d'information et comme base de description bibliographique.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale décrit les éléments nécessaires à l'identification des collections et de leurs fascicules et donne les règles pour la présentation et l'emplacement de ces éléments.

Son but est de permettre aux éditeurs et rédacteurs d'identifier les publications groupées dans une collection, afin de faciliter l'acquisition et l'enregistrement des collections.

2 Référence

ISO 3297, *Documentation — Numérotation internationale normalisée des publications en série (ISSN)*.

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale les définitions suivantes sont applicables.

3.1 publication en série: Publication, imprimée ou non, paraissant en fascicules ou volumes successifs s'enchaînant en général numériquement ou chronologiquement pendant une durée non limitée à l'avance. Les publications en série comprennent les périodiques, les journaux, les publications annuelles (rapports, annuaires, répertoires, etc.), les revues, mémoires, comptes rendus, actes, etc. des sociétés et les collections de monographies.

NOTE — Cette définition ne comprend pas les travaux produits en fascicules ou en volumes dans un délai fixé à l'avance ou limité.

3.2 collection: Publication en série consistant en un ensemble de publications reliées entre elles par le fait que chacune porte, outre son titre propre, un titre commun à l'ensemble. Les volumes d'une collection peuvent être numérotés. Ils peuvent aussi ne pas l'être.

3.3 titre d'une collection: Le titre d'une collection, que l'on ne doit pas confondre avec le(s) titre(s) de chacun des volumes monographiques est un mot, une phrase, un caractère ou groupe de caractères qui apparaît sur chaque partie de la collection et qui donne son nom à la collection.

NOTE — Si la même collection a plus d'un titre, par exemple un sous-titre ou un titre parallèle (dans une langue différente), un de ces titres, habituellement celui qui se présente le premier ou dans une position dominante d'une quelconque autre manière, doit être considéré comme le titre principal.

Dans le cas de sous-collection, le titre (titre principal) peut comprendre deux parties: une partie commune nommant la collection, et une partie subordonnée nommant la sous-collection, dans tous les cas où cette dernière ne suffit pas seule à une identification ou une compréhension correcte.

4 Présentation du titre

4.1 Il est important que le titre de la collection ne permette qu'une seule identification afin de la distinguer des autres collections.

Quand le titre choisi comprend un mot générique indiquant le type de publication (bulletins, compte-rendus, rapports d'activité, communications, etc.) et la dénomination de la collectivité responsable, la dénomination de la collectivité responsable doit apparaître sous une forme uniforme et sous la forme la plus souvent utilisée par cet organisme, afin de faciliter la recherche de l'information.

4.2 Le titre doit avoir la même forme partout et chaque fois qu'il apparaît dans la collection. Son texte et son orthographe doivent être les mêmes sur la couverture, sur la page de titre, dans la table des matières et dans l'index, aussi bien que dans les différents volumes.

4.3 Une fois établi, le titre ne doit pas être modifié. Si toutefois un nouveau titre est introduit, le changement doit être notifié à l'avance et chaque volume publié avec le titre nouveau doit porter une note signalant les titres précédents et les volumes qui les portaient.

Si le titre est donné simultanément en deux ou plusieurs langues (titres parallèles), les langues utilisées et leur succession doivent être conservées sans changement dans les différents volumes.

5 Numérotation des collections

Si les volumes publiés dans une collection sont numérotés à la suite, le numéro de chaque volume doit suivre le titre, ou il doit être placé de telle façon qu'il apparaisse clairement qu'il est relié au titre de la collection.

6 Place du titre

Le titre de la collection devrait apparaître de préférence sur une page séparée de titre de collection (le verso de la page de faux-titre) pour le séparer du titre du volume particulier. Si ce n'est

pas possible, il devrait apparaître sur la page de titre, au dessus du titre particulier du volume ou sur le verso de la page de titre. Si l'ouvrage n'a pas de page de titre, le titre doit être placé sur le substitut de la page de titre, (par exemple sur la première page de couverture).

En outre, le titre de la collection peut apparaître

- a) sur la première page de couverture de la publication ;
- b) sur le dos. Si la collection est composée de monographies, il est préférable de le faire figurer avec l'auteur et le titre de l'ouvrage particulier ;
- c) comme titre courant sur l'une ou l'autre des deux pages se faisant face ;
- d) dans la table des matières de la collection.

7 Numéro international de publication en série (ISSN)

Outre le fait de donner, si approprié, un numéro ISBN à chaque tome de la collection, la collection elle-même devrait recevoir un numéro international de publication en série (ISSN). Cet ISSN doit figurer aussi près que possible du titre de la collection. Voir ISO 3297 pour plus de détails.

8 Bibliographie

ISO 1086, *Documentation* — Feuilles de titre d'un livre.

ISO 2108, *Documentation* — Système international pour la numérotation des livres (ISBN).

ISO 6357, *Documentation* — Titre de dos des livres et autres publications.